

ARRETE N°2008-1-0962

portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau
du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux YEVRE-AURON

Le Préfet du Cher,
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 212-1, L212-3 à L.212-11, et R.212-26 à R.212-48,

Vu le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux,[VI]

Vu le décret n°2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux,

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2967/03 du 7 août 2003 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Yèvre-Auron,

Vu l'arrêté n° 2005-1-1520 du 12 décembre 2005 portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Yèvre-Auron,

Vu les propositions des associations des maires des départements du Cher et de l'Allier,

Vu les désignations des assemblées départementales,

Vu les propositions des différents organismes et groupements consultés,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Cher,

ARRETE :

Article 1^{er} —

Une Commission Locale de l'Eau est créée pour l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du S.A.G.E. Yèvre-Auron.

.../...

Article 2 —

La composition de cette commission est arrêtée comme suit :

1- Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

◆ Représentants des Communes du Cher :

Titulaires	Suppléants
M. Pierre-Etienne GOFFINET, maire d'Avord	M. Claude LELOUP, maire des Aix d'Angillon
M. Roland BOUAL, maire-adjoint de St-Germain-du-Puy	M. Patrick TOURNANT, maire de Foëcy
M. Robert JACQUET, maire de Flavigny	M. Pierre SARREAU, maire d'Etrechy
M. Alain GOUGNOT, maire de Farges-en-Septaine	M. Aymar de GERMAY, maire de Marmagne
M. Jean-Marie DELEUZE, maire de Verneuil	<i>Pas de suppléant</i>
M. Jean-Michel BERTAUX, maire de St-Denis-de-Palin	<i>Pas de suppléant</i>
M. Jean-Louis SALAK, Maire-adjoint de Mehun-sur-Yèvre	<i>Pas de suppléant</i>
M. Jean-Pierre CHALOPIN, maire-adjoint de Berry-Bouy	<i>Pas de suppléant</i>
M. Gérard ROUZEAU, maire de Senneçay	<i>Pas de suppléant</i>

◆ Représentants des Communes de l'Allier :

Titulaire : M. Daniel ARTIGAUD, maire d'Isle-et-Bardais

◆ Représentants du Conseil Général du Cher

Titulaires : M. Yves BEUCHON, conseiller général de St-Doulchard
M. Jean-Pierre MAGNOUX, conseiller général de Levet
M. Jean-Pierre PIETU, conseiller général de Vierzon II
M. Henri PAIN, conseiller général de Dun-sur-Auron

◆ Représentants du Conseil Général de l'Allier :

Titulaire : M. Daniel ROUSSAT, conseiller général d'Hérisson,

◆ Représentant du Conseil Régional Auvergne :

Titulaire : Mme Françoise BLAZY, conseillère régionale d'Auvergne (département Allier)
Suppléante : Mme Nicole ROUAIRE, conseillère régionale d'Auvergne (département Allier).

◆ Représentants du Conseil Régional Centre :

Titulaire : Mme Françoise WINCKLER, conseillère régionale du Centre (département du Cher)
Suppléant : Mme Christelle MANIGOT, conseillère régionale du Centre (département du Cher).

◆ Représentant de l'Etablissement Public de bassin (EP Loire) :

Titulaire : Jean-Michel GUERINEAU

◆ Représentants des Communautés de communes, des Syndicats :

Titulaire : M. Jean COUADE, Président du Syndicat Mixte pour l'Intercommunication des Réseaux d'alimentation en eau potable situés au Nord-Est (SMIRNE) de Bourges

Titulaire : M. Robert HUCHINS, 10^{ème} Vice-président de la Communauté d'Agglomération de Bourges

Titulaire : M. Roland NARBOUX, Président du Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration et l'Assainissement de la Vallée de l'Yèvre (SIAAVY)

Suppléant : M. Jean-François LOISEAU, membre du bureau du SIAAVY.

2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations :

◆ Représentant de la Chambre d'Agriculture :

Titulaire : M. Pierre LAINE, Secrétaire adjoint de la Chambre d'Agriculture du Cher

Suppléant : M. Pierre MELLIN, Chambre d'Agriculture du Cher

◆ Représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie :

Titulaire : M. Pierre FERRAND, Président de la CCI du Cher

Suppléant : M. Bernard PONCET, resp. du pôle développement durable à la CCI du Cher

◆ Représentant de la Chambre des Métiers

Titulaire : M. Régis MAUTRE, responsable Environnement

Suppléant : M. Dominique MALECOT, responsable service économie de la CM du Cher

◆ Représentant des propriétaires riverains :

Titulaire : M. Marc LAPORTE, Vice-président de l'Association des Propriétaires Riverains de l'Yèvre (APRY)

Suppléante : Mme Suzanne CARRERA, Présidente de l'APRY

◆ Représentant des associations de protection de la nature :

Titulaire : M. Yves CHERON, administrateur de l'association NATURE 18

Suppléant : Mme Céline MITERNIQUE, coordinatrice de Nature 18

◆ Représentant des associations de maraîchers des marais de Bourges :

Titulaire : M. France CAMUZAT, président de l'Association des Maraîchers de Bourges

Suppléant : M. Gérard LEFEBVRE, membre de l'Association des Maraîchers de Bourges

◆ Représentant de la Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

Titulaire : M. Gérard BARACHET, vice-président de la FDPPMA du Cher,

Suppléant : M. Christian STEPHAN, Président de la FDPPMA du Cher.

◆ Représentant de l'Union Départementale des Syndicats d'irrigants et de gestion des eaux :

Titulaire : M. Michel SENNEQUIER, Président

Suppléant : M. Mickaël BRULÉ

◆ Représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales du Cher :

Titulaire : M. Edouard MILLET, administrateur de l'UDAF du Cher,

Suppléante : Mme Hélène de GUERINES, administrateur de l'UDAF du Cher.

◆ Représentant du Comité départemental du Tourisme :

Titulaire : Mme Maryse JACQUIN – SALOMON, Secrétaire du CDT du Cher

.../...

3 – Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- le Préfet de la Région Centre, coordonnateur de bassin Loire-Bretagne ou son représentant
- le Préfet du Cher ou son représentant
- le Préfet de l'Allier ou son représentant
- le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture du Cher ou son représentant
- la directrice départementale des affaires sanitaires et sociales du Cher ou son représentant
- le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, chef du groupe de subdivisions du Cher et de l'Indre ou son représentant
- le directeur départemental de la jeunesse et des sports ou son représentant
- le directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, délégation Centre-Loire ou son représentant
- le chef de la direction régionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, ou son représentant.

Article 3 — La durée du mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six années à compter du 30 décembre 2003, date de la création de la CLE du SAGE Yèvre-Auron.

Ils cessent d'être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

Les suppléants pourvoient au remplacement des membres titulaires empêchés, démis de leurs fonctions ou décédés, pour la durée du mandat restant à accomplir.

En cas d'absence de suppléant, un nouveau titulaire est désigné, et les modifications apportées à la composition de la CLE le sont pour la durée du mandat restant à accomplir.

Article 4 — Le président de la commission locale de l'eau est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Article 5 — La liste des membres de la commission sera publiée au recueil des actes administratifs des départements du Cher et de l'Allier.

Conformément à l'article R.212-29 du code de l'environnement, le présent arrêté sera publié sur le site www.gesteau.eaufrance.fr

Article 6 — L'arrêté préfectoral n°2005-1-1520 du 12 décembre 2005 est abrogé.

Article 6 — Les secrétaires généraux des Préfectures du Cher et de l'Allier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Bourges, le 13 Août 2008

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Signé Matthieu BOURRETTE